

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRETE

Le Président de Limoges Métropole

du 26 octobre 2025

Portant délégation de signature à **M. Jean-Luc MAZEAU** Directeur général adjoint des services, et Responsable de Pôle proximité et environnement, **Mme Marie CROUZOUILON**, **Mme Audrey HUSSON**, **M. Cyril BRUNIE**, **Mme Lydie MANUS**, **Mme Juliette DOITEAU** Directrices

N° 27466

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-1 et L. 551-10

La délibération n°12 du 17 avril 2025 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant du territoire.

CONSIDERANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

CONSIDERANT que Mme Marie CROUZOUILON assure les fonctions de Directrice du centre de base et des espaces naturels du sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDERANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice de la propreté et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDERANT que M. Cyril BRUNIE assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDERANT que M. David DRIEUX assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDERANT que Mme Lydie MANUS assure les fonctions de Directrice du développement au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDERANT que Mme Juliette DOITEAU assure les fonctions de Directrice des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 551-10 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle proximité et environnement.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle proximité et environnement.
- Tout acte de commande y compris sous le logiciel KINOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les services publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compte tenu de l'article L. 551-10 et L. 551-10-1 du Code général des collectivités territoriales.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, à Mme Marie CROUZOUILON, Mme Audrey HUSSON, Mme Lydie MANUS, Mme Juliette DOITEAU, Directrices, M Cyril BRUNIE et M David DRIEUX, Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 7 Novembre 2025



27466.pdf
(.pdf, 160,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**